



L'Union, le 14 février 2019

Conseil Municipal du 13 Février 2019

Compte-rendu

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame FLORENCE TOULZE est désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article 47 du Règlement Intérieur du conseil municipal, modifié le 6 juillet 2016 :

Article 47 :

Une fois par an au maximum et à la demande d'un groupe politique, une séance supplémentaire du conseil municipal intitulée « Questions à la municipalité » sera entièrement dédiée aux questions orales d'actualité, et ce durant 1H30 à 2H00 : ces questions s'adresseront à l'exécutif municipal et seront posées, à parité, par la majorité d'une part, et par l'opposition d'autre part, au prorata de l'effectif de chacun des groupes la composant pour cette dernière.

Le titre des questions et leur contenu succinct seront adressés à l'exécutif municipal au plus tard 72 heures avant la séance du Conseil.

L'ordre de passage des questions de l'opposition fera l'objet d'un tirage au sort.

Pour une bonne organisation des débats lors de cette séance, dans le cadre de l'article ci-dessus, Monsieur Le Maire a proposé, dans la convocation adressée au Conseil Municipal, la répartition suivante du nombre de questions :

- Groupe Majoritaire : 6 questions,
- Groupe Génération L'Union : 3 questions,
- Groupe Ensemble pour L'Union : 2 questions,
- Conseiller indépendant, Nicolas Costes : 1 question.

La liste des questions envoyées 72 heures avant la séance du conseil municipal, qui sont posées à la Municipalité sont les suivantes :

Groupe majoritaire :

- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

Groupe Ensemble pour L'Union :

- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?
- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

Conformément à l'article 47 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire procède au tirage au sort des trois questions.

Ces questions sont présentées à la Municipalité dans l'ordre suivante :

1- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

2- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?

3- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

La séance est levée à 19 heures 45.

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

